

Comité de suivi #3

20 novembre 2023

Université PSL
6^{ème} arr. de Paris



INTRODUCTION

Pr. Antoine Tesnière

Directeur

Groupement d'intérêt
scientifique (GIS) Parisanté
Campus



Ordre du jour

Durée totale : 2h00

- Introduction
- Le cadre de la confidentialité – 10 minutes
- Les avancées du projet – 30 minutes
 - Actualités
 - Calendrier
 - Accès et circulations

Échanges avec le comité en continu (questions, remarques)

- **La concertation continue – 1 heure**

- Analyse intermédiaire du questionnaire de la concertation continue
- Débat 1 : Parmi les sujets ouverts à la concertation, lesquels souhaitez-vous traiter en priorité ?
- Débat 2 : L'atelier est-il un format qui vous convient ? Atelier restreint au comité de suivi ou atelier grand public ?
- Débat 3 : Souhaitez-vous être informé par les étudiants sur le numérique en santé ?
- Restitution des débats

INTRODUCTION

Nathalie Durand

Garante de la concertation
continue

Commission Nationale du
Débat Public (CNDP)

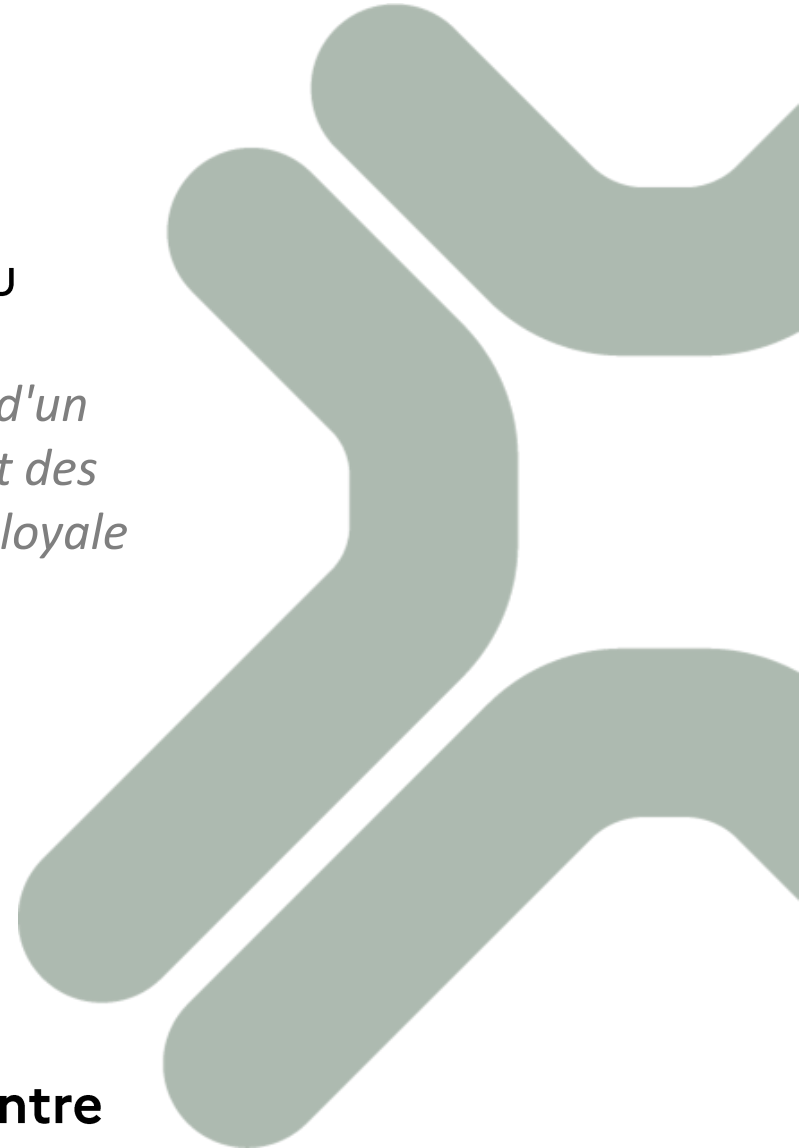


1 RAPPEL DU CADRE DE LA CONFIDENTIALITÉ



Sélection du concessionnaire : rappel du cadre de la confidentialité avant la signature du contrat

- Mai 2023 : Publication de l'**avis de concession** ;
- **Confidentialité des informations** au titre de l'article L.3122-3 du code de la commande publique : « *L'autorité concédante ne peut communiquer les informations confidentielles qu'elle détient dans le cadre d'un contrat de concession, telles que celles dont la divulgation violerait le secret des affaires, ou celles dont la communication pourrait nuire à une concurrence loyale entre les opérateurs économiques, telle que la communication en cours de consultation de la valeur globale ou détaillée des offres* » ;
- Candidatures et offres confidentielles jusqu'à la signature du contrat pour préserver l'égalité de traitement entre les candidats et la protection du secret des affaires ;
- Cette démarche a pour objet de **garantir la régularité de la procédure, l'égalité de traitement et une concurrence loyale entre les candidats et de préserver les intérêts de l'Etat.**



Sélection du concessionnaire : rappel du cadre de la confidentialité avant la signature du contrat

- Les sujets que le maître d'ouvrage **ne peut pas aborder** avec le public sont les suivants :
 - La constitution des équipes candidates et le cas échéant des équipes admises au stade de la remise des offres et de la négociation ;
 - Le montant de la subvention de l'Etat ;
 - Le cahier de charges adressé aux entreprises comprenant le contrat et le programme ;
 - Le contenu des offres des candidats comprenant notamment le projet architectural et les informations financières ;
 - Plus généralement toute information « *dont la divulgation violerait le secret des affaires, ou celles dont la communication pourrait nuire à une concurrence loyale entre les opérateurs économiques* ».



Sélection du concessionnaire : rappel du cadre de la confidentialité avant la signature du contrat

- Les sujets non confidentiels que le maître d'ouvrage abordera avec le public, dans la limite des principes précédemment évoqués, sont les suivants :
 - Les prescriptions du cahier de charges relatives :
 - ❖ à l'insertion architecturale, urbaine et paysagère du projet;
 - ❖ aux exigences environnementales ;
 - ❖ aux usages des espaces destinés au public au cœur du projet ;
 - ❖ à la phase chantier : réduction des nuisances, communication avec les riverains ;
 - ❖ à la maison du projet.



Les compétences demandées

Les groupements candidats doivent démontrer de leurs compétences dans les domaines suivants :

Architecture

Déconstruction, curage
et dépollution

Réglementation incendie,
SSI, préventionniste

Architecture du
patrimoine

Réemploi et
économie circulaire

Ingénierie technique
spécialisée

Financement de projet
d'investissements

Paysagiste
concepteur

Mobilité

Travaux

Ingénierie technique spécialisée en laboratoires
et en environnement contrôlé

Développement durable

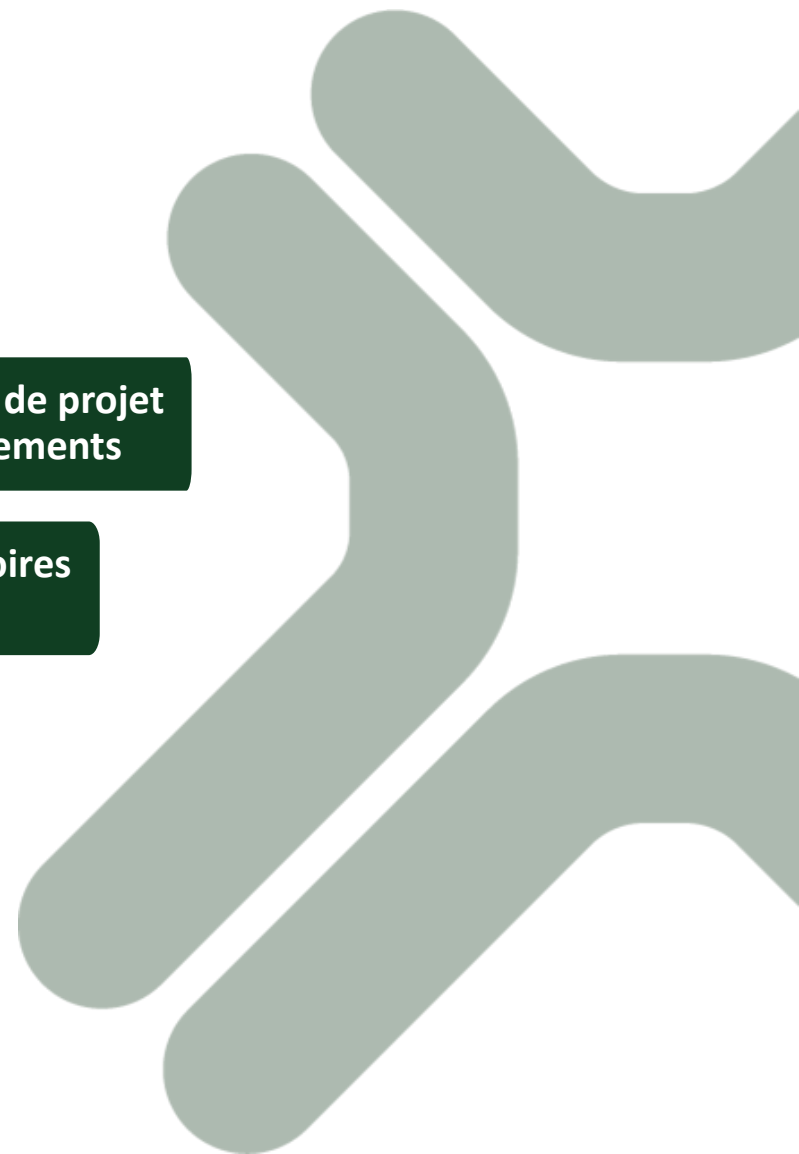
Conception, exploitation et
animation de panel de services

Commercialisation et
gestion locative

Aménagement
paysager

Entretien, maintenance, gestion
technique et immobilière

Entretien d'aménagements
paysagers



Questions et réactions



2 LES AVANCÉES DU PROJET



2.1. Les actualités du premier site PariSanté Campus



Les actualités du premier site PariSanté Campus



Février 2023 :
Lancement du
podcast Code-Santé
réalisé par PariSanté
Campus

Juin 2023 :
Tenue d'un
campus talk



Mai 2023 :
Participation des
équipes de PSC au
SantExpo



Juin 2023 :
Organisation de la
deuxième édition du
CampusLive



Les actualités du premier site PariSanté Campus



Juin 2023 : Organisation de l'évènement Start-up Connect



Juin 2023 : 1ere journée Innovation, Autonomie et Handicap

Octobre 2023 : Mois de la Santé Mentale



Questions et réactions



2.2. Le calendrier et les dernières étapes franchies

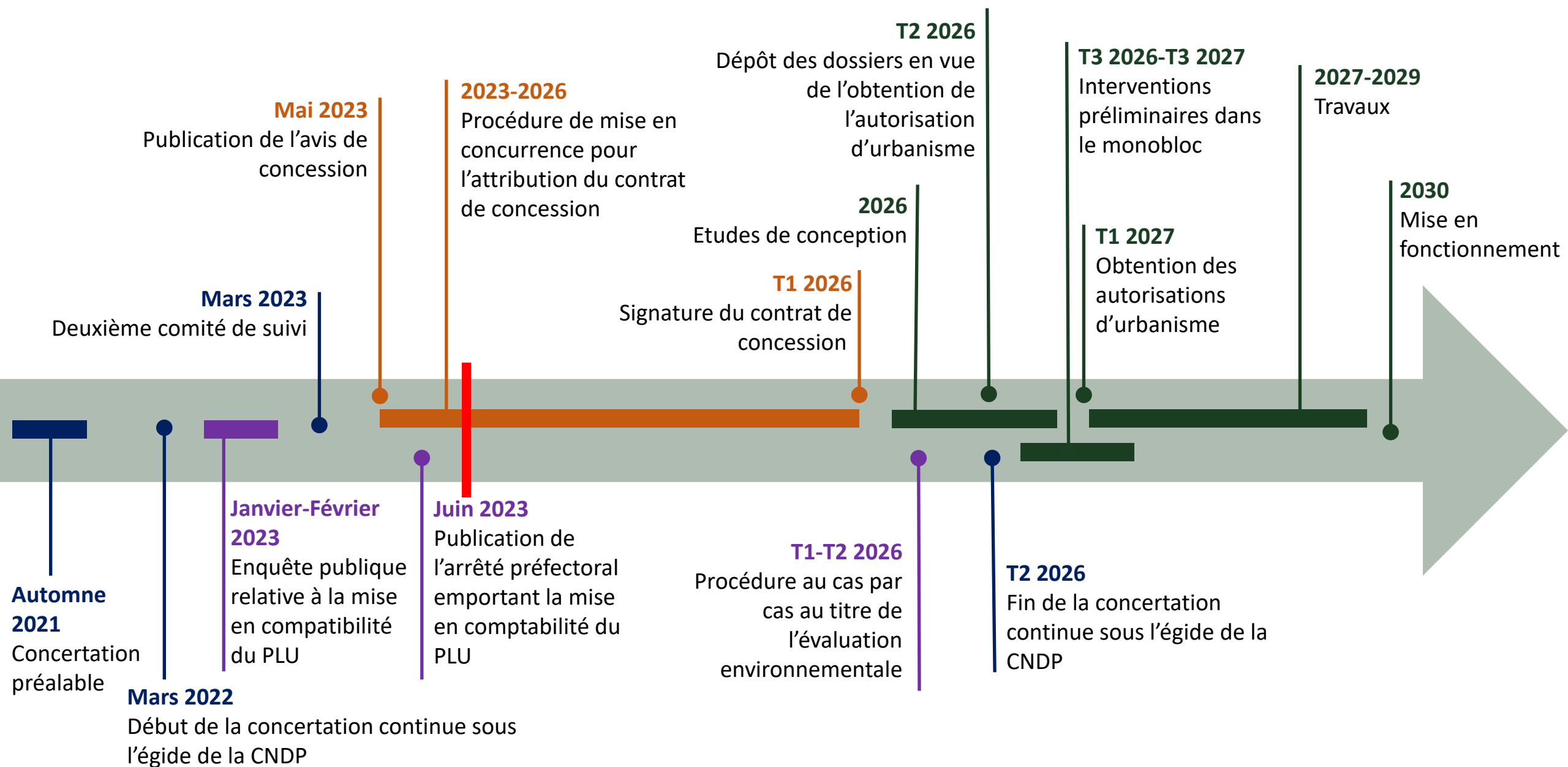


Les dernières étapes franchies

- **12 mai 2023** : Publication de l'avis de concession visant à recruter le concessionnaire en charge de la conception, des travaux et de l'exploitation du site ;
- **28 juin 2023** : Publication de l'arrêté préfectoral par le préfet de Région, préfet de Paris, emportant la mise en comptabilité du PLU ;
- **15 septembre 2023** : Remise des candidatures par les candidats et démarrage de l'analyse de ces dernières par le maître d'ouvrage.



Calendrier prévisionnel du projet



Questions et réactions



2.3. Accès et circulations



La desserte du site, un principe issu des avis de la concertation préalable

- Prise en compte des avis de la concertation préalable pour le principe d'accès
- Un seul point d'accès commun aux piétons et aux véhicules depuis le boulevard de Port Royal sans aucun impact sur le marché de Port Royal (détails en diapositive suivante) ;
- Servitude d'accès *via* la parcelle de Parisanté Campus pour la parcelle restant affectée au ministère des Armées.
- Mise en place de stationnement vélos à l'intérieur du bâtiment pour éviter de surcharger l'environnement local ;
- Pas d'accès prévu entre le site et le jardin historique qui sera ouvert au public
- **Tous ces principes d'accessibilité au site sont d'ores et déjà intégrés au cahier des charges du concessionnaire.**



La desserte du site, un principe issu des avis de la concertation préalable

- Un seul point d'accès commun aux piétons et aux véhicules depuis le boulevard de Port Royal sans aucun impact sur le marché de Port Royal ;

➡ Accès VL et PL

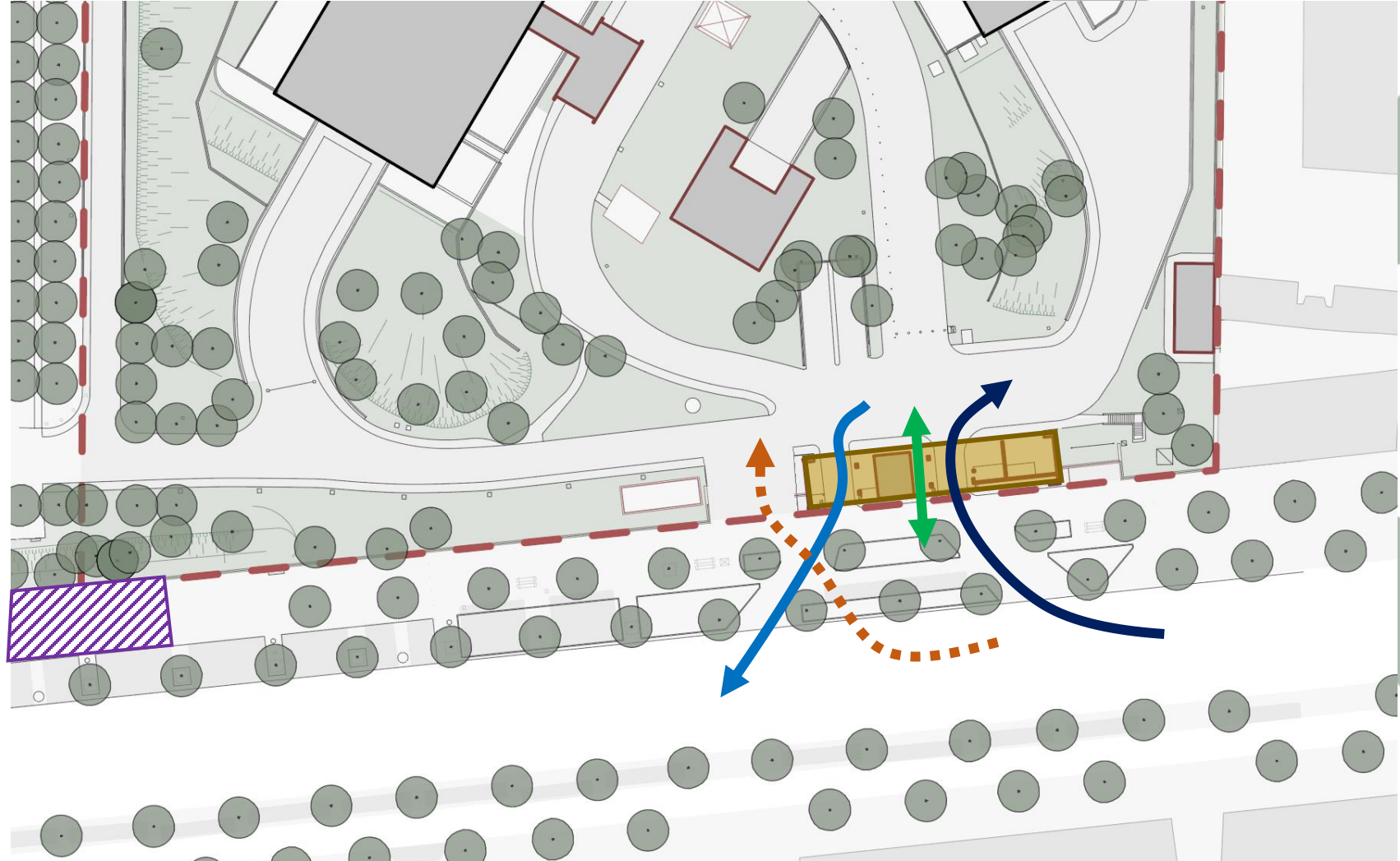
➡ Sortie VL et PL

↔ Accès piétons et mobilités douces

➡ Accès/sortie engins*
(utilisation exceptionnelle)

■ Maintien du porche existant
(hauteur : 3,70m)

▨ Emprise du marché



Questions et réactions



3

LA CONCERTATION CONTINUE

Vos propositions pour les
prochaines actions



3.1. Analyse du questionnaire de la concertation continue



Questionnaire de la concertation continue

Analyse intermédiaire au 20 novembre 2023

- 31 questionnaires analysés
- 81% des répondants sont riverains du Val-de-Grâce
- 29% des répondants sont membres du comité de suivi (9 membres sur 20 ont répondu)
- 61% des répondants ont déjà participé à des événements de la concertation

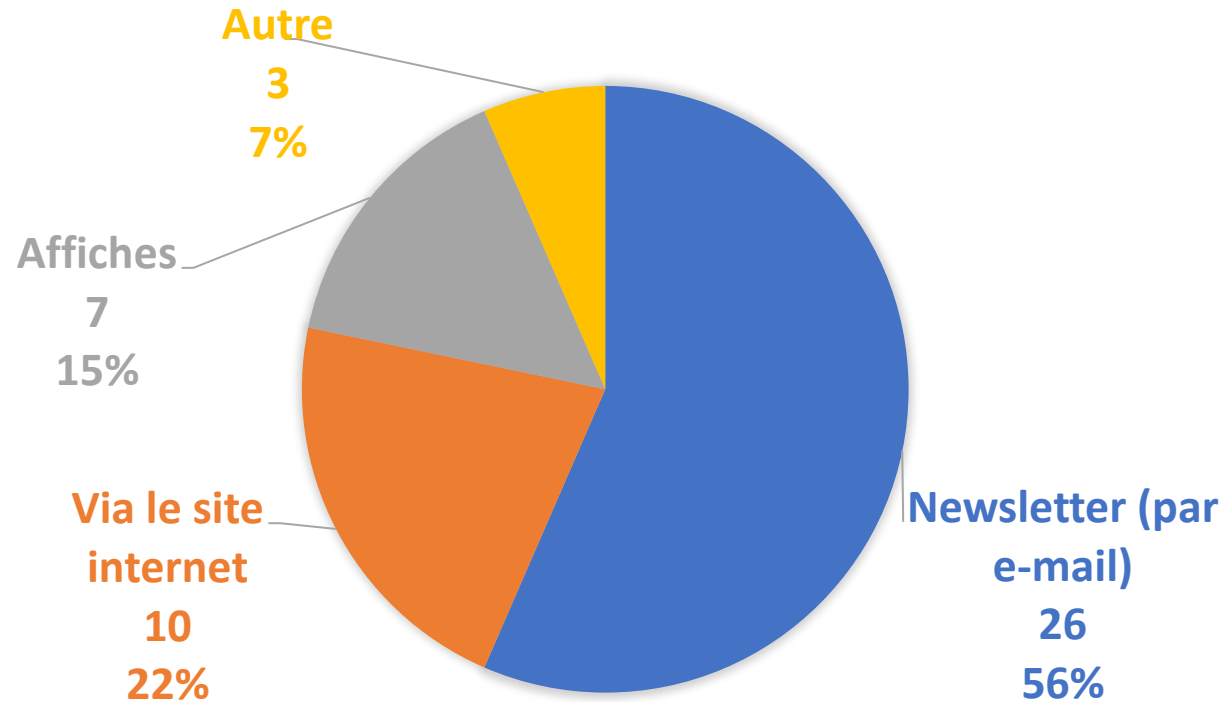


Questionnaire de la concertation continue

Analyse intermédiaire au 20 novembre 2023

L'INFORMATION

COMMENT SOUHAITEZ-VOUS ÊTRE INFORMÉ.E DES PROCHAINS ÉVÈNEMENTS DE LA CONCERTATION ?

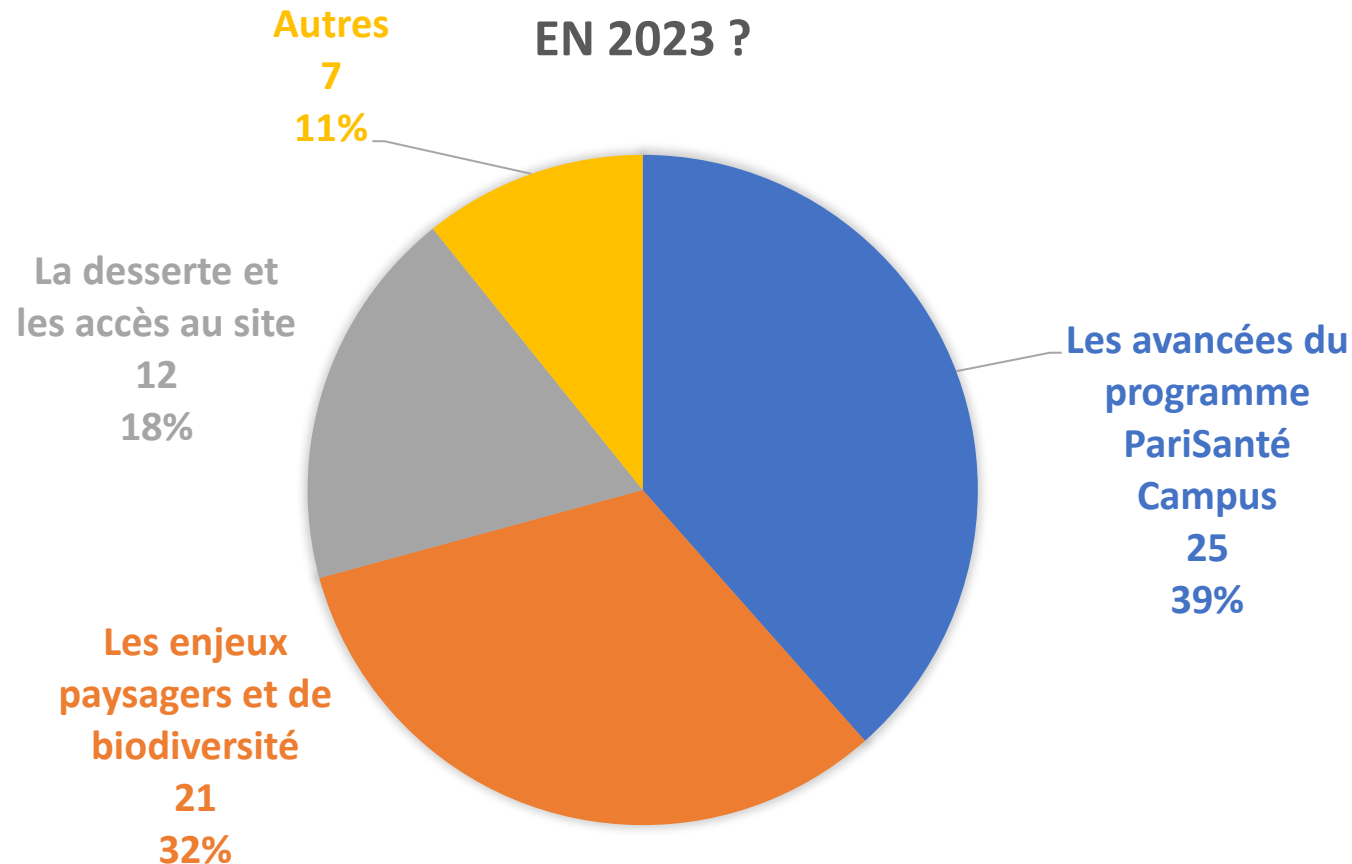


Questionnaire de la concertation continue

Analyse intermédiaire au 20 novembre 2023

L'INFORMATION

SUR QUELS THÈMES SOUHAITEZ VOUS ÊTRE INFORMÉS
EN 2023 ?



Les répondants ayant coché « autres » souhaitent des informations sur l'architecture du site :

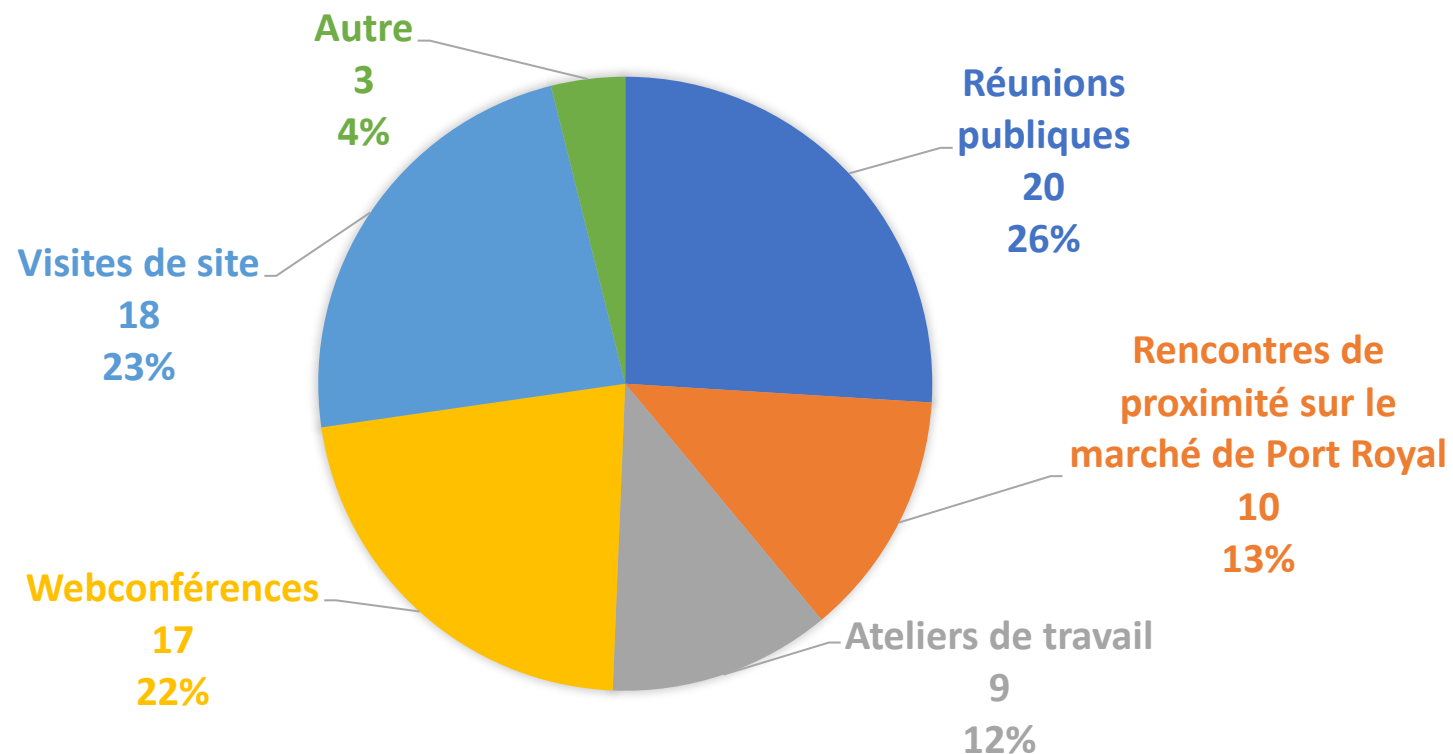
- « *Cohabitation entre parties classées et immeubles nouvelle utilisation* »
- « *Les travaux et choix architecturaux liés au monobloc* »
- « *Le projet architectural et notamment les engagements pris de suppression de toutes les 'verrues' sur et autour du bâtiment originel, toiture végétalisée* »
- « *Cadre de la restructuration de ce site* »

Questionnaire de la concertation continue

Analyse intermédiaire au 20 novembre 2023

LA PARTICIPATION

QUELS MOYENS DE PARTICIPATION PRÉFÉREZ-VOUS POUR ÊTRE IMPLIQUÉ.E DANS LA CONCERTATION CONTINUE ?

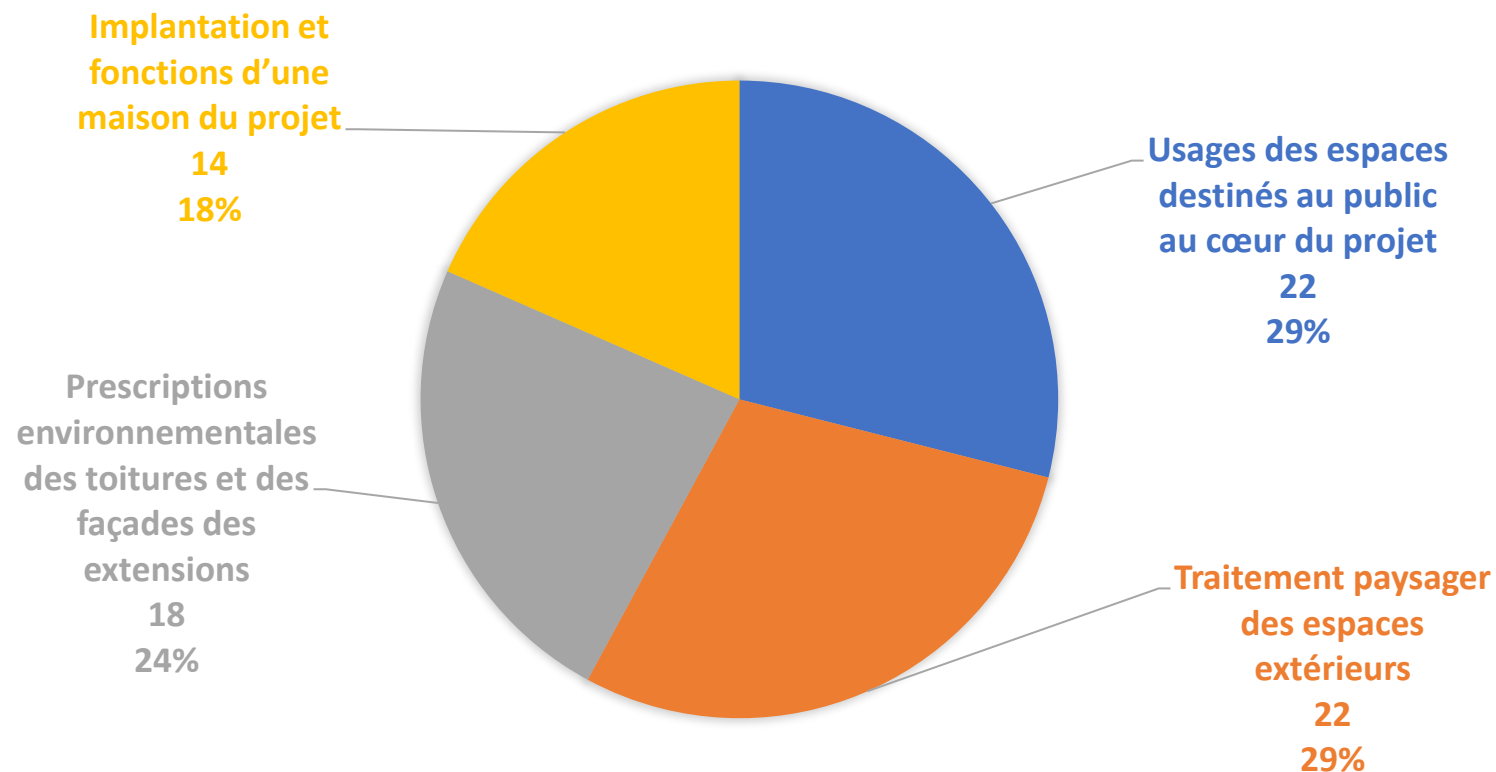


Questionnaire de la concertation continue

Analyse intermédiaire au 20 novembre 2023

LA PARTICIPATION

SUR QUELS SUJETS SOUHAITEZ-VOUS PARTICIPER ?



Débat 1

Parmi les **sujets** ouverts à la concertation, lesquels souhaitez-vous traiter en priorité ?

Les sujets ouverts sont les suivants :

- Usages des espaces destinés au public au cœur du projet
- Traitement paysager des espaces extérieurs
- Prescriptions environnementales des toitures et des façades des extensions
- Implantation et fonctions d'une maison du projet



Dans quel ordre de priorité souhaitez-vous être concertés sur ces sujets ?

- Usages des espaces destinés au public au cœur du projet
- Traitement paysager des espaces extérieurs
- Prescriptions environnementales des toitures et des façades des extensions
- Implantation et fonctions d'une maison du projet



Débat 2

Pour participer sur ces sujets, l'**atelier** est-il un format qui vous convient ? Avez-vous d'autres propositions ?

Atelier **restreint** au comité de suivi ou **grand public** ?



Débat 3

Souhaitez-vous être informés par les étudiants sur le numérique en santé ?

Proposition : organiser un atelier avec étudiants et start-up



Restitution



Conclusion



Restons en contact !

Le site internet de la concertation

www.concertation-parisantecampus.fr

- Possibilité de poser des questions en ligne et de répondre au questionnaire de la concertation continue qui est ouvert jusqu'au 30 novembre 2023.
- Publication du diaporama et du compte-rendu du comité de suivi

L'adresse email contact

concertation-psc@epaurif.fr

nathalie.durand@garant-cndp.fr





**Parisanté
campus**

